

- 5° A l'effet d'informer le Conseil qu'il est à étudier l'opportunité de transporter dans un autre endroit les serres du Parc LaFontaine;
- 6° A l'effet de répondre à une question du Conseil, au sujet des demandes de renseignements faits par l'Echevin Martin, à différentes dates;
- 7° A l'effet d'adopter un projet de règlement pour venir en aide aux familles des pompiers qui ont péri dans l'exercice de leur devoir, lors de l'incendie de la scierie Sarrazin, le 22 juin 1913;
- 8° A l'effet d'annuler une résolution du Conseil, en date du 13 février 1911, et d'accepter l'offre de la succession J. A. Hudon, en date du 25 novembre 1913, de vendre à la Cité sa part indivise de certains terrains pour l'ouverture de la rue Duquette jusqu'à la rue Dézéry, au prix de \$905, avec intérêt du 1er mars 1911, la Cité devant payer toutes taxes générales et spéciales, à partir du 1er mai 1910;
- 9° A l'effet d'accepter l'offre de la "Mount Royal Realities Co., Ltd.", pour la cession d'une partie du Boulevard Alfred, des rues Napoléon, Rodolphe et Pierre, et de l'avenue Northmount;
- 10° A l'effet de permettre à la Cie C. N. Catelli Ltée, de construire une voie de service sur la rue Drolet, à partir de la rue Bellechasse, jusqu'à l'arrière de leur propriété;
- 11° A l'effet de recommander que le prolongement de la voie des tramways, à partir de l'entrée du cimetière jusqu'à un point dans le quartier Mont-Royal, qui répondrait le mieux aux besoins du public, soit fait aux mêmes conditions mentionnées dans la résolution du Conseil, en date du 13 novembre 1911, autorisant la construction d'une voie, à partir de la rue Trafalgar jusqu'à l'entrée du cimetière, et d'autoriser les Avocats de la Cité à produire devant la Commission des Services d'Utilité Publique, une copie du présent rapport, et de la résolution qui sera passée par le Conseil;
- 12° A l'effet de recommander au Conseil d'adopter une résolution, priant respectueusement le Gouvernement du Canada, de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que la question du coût de la vie, tant à Montréal que dans tout le Canada, soit étudiée à fonds par des experts, et pour que le Gouvernement puisse soumettre, à la prochaine session du Parlement une mesure remédiate, s'il y a lieu;
- 13° A l'effet de répondre à un rapport de la Commission Spéciale de la Bibliothèque, recommandant la construction d'une première bibliothèque sur le terrain appartenant à la Cité et situé sur la rue Sherbrooke.
- 5° Informing Council that they are considering the advisability of transferring to another place the La Fontaine Park green-houses;
- 6° Replying to a question put by a member of Council anent information called for by Ald. Martin on different dates;
- 7° To adopt a draft of by-law for the relief of the families of the firemen who perished while on duty at the fire of the Sarrazin Saw-mill, on the 22d June 1913;
- 8° To annul a resolution of the Council, dated the 13th February 1911, and to accept the offer from the J. A. Hudon Estate, dated the 25th November 1913, to sell to the City its undivided share of certain pieces of land required for the opening of Duquette street to Dezéry street, for the price of \$905, with interest from the 1st March 1911, the City to pay all general and special taxes from the 1st May 1910;
- 9° To accept the offer from the Mount Royal Realities Co., Ltd., to cede a part of Alfred Boulevard, of Napoleon, Rodolphe and Pierre streets, and of Northmount avenue;
- 10° To allow the C. H. Catelli Co., Ltd., to lay a siding on Drolet street, from Bellechasse street to the rear of their property;
- 11° Recommending that the extension of the tramway line, from the entrance of the cemetery to a point in Mount Royal Ward, which would meet the requirements of the public, be effected on the same conditions as those mentioned in the resolution of Council, dated the 13th November 1911, authorizing the laying of a track, from Trafalgar street to the entrance of the cemetery, and to authorize the City Attorneys to lay before the Public Utilities Commission, a copy of the present report and of the resolution to be passed by the Council;
- 12° Recommending to Council to adopt a resolution respectfully requesting the Government of Canada to take the necessary steps in order that the question of the cost of living, in Montreal and throughout Canada, be carefully considered by experts in order that the Government may submit to the next session of parliament, a remedial measure, if required;
- 13° Replying to a report from the Special Committee re Library, recommending the erection of a first library on the piece of land belonging to the City and situated on Sherbrooke street.

5.—En exécution des pouvoirs qui lui sont conférés, par la Charte de la Cité, le Bureau des Commissaires a préparé les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 1914, et il est

Résolu: De soumettre lesdites prévisions au Conseil pour son approbation.

5.—In pursuance of the powers conferred upon the Board by the Charter, they prepared the yearly estimates for the financial year of 1914, and it was

Resolved: To submit the same to Council for its approval.